

Charte du réseau ETIC

Le réseau ETIC est un réseau de professionnels de l'accompagnement thérapeutique, reliés par un même engagement éthique et déontologique.

Article 1

Nous, signataires de la charte, sommes riches de pratiques diverses. Nous nous engageons à faire bénéficier le client de cet échange collaboratif pour optimiser son accompagnement et favoriser son cheminement.

Article 2

Les valeurs du réseau ETIC sont:

La bienveillance - Le non-jugement - La confidentialité - La responsabilisation - L'ouverture d'esprit - Le respect de soi et de l'autre - L'optimisme - L'humilité - La congruence - L'assertivité - L'implication

Article 3

Nous sommes libres de penser et d'agir au sein de notre réseau tout en respectant les valeurs partagées (article 2) par les membres du réseau ETIC.

Article 4

En tant que signataires de cette charte, nous nous engageons à être accompagné régulièrement en supervision à raison de 4 supervisions par an et de fournir l'attestation au bureau réseau ETIC . A cela s'ajoute de la en co-vision effectuée dans le réseau afin que chacun conserve une vigilance sur sa pratique et sur soi-même.

Article 5

En tant que professionnels de l'accompagnement thérapeutique et conscients des processus internes, nous veillons à mettre en place pour nous même, ce que nous amenons aussi à nos clients (thérapie).

Article 6

Tous les professionnels s'engagent à développer les compétences promues par le réseau (voir contrat d'adhésion)

Article 7

Tous les professionnels du réseau ETIC s'engagent au respect et à la mise en œuvre de cette charte.

“La responsabilité de chacun implique deux actes: vouloir savoir et oser dire.”

L'abbé Pierre